

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2012**

*L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 19/11/2012

**Etaient présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Sylvie AIRIAU, Christian EDOUARD, Hervé BORDAIS, Anne DESCHERES, Michel HALOPÉ, Joël PLUMÉ, Jean-Michel MARTIN DE MATOS

**Etaient absents** : Pascal PLUYAUD, Eric MAKAGON (pouvoir à Anne DESCHERES), Pierre LAGUIDE (pouvoir à Olivier CHASLES)

**Secrétaire de séance** : Jean SOHIER

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### **◆ AFFAIRES COMMUNALES**

- Parking du cimetière : insertion dans le domaine public

L'acte permettant d'agrandir le cimetière a été signé. Monsieur Plumel a sollicité un droit de passage. Actuellement les parcelles ZA 7 et ZA 391 appartiennent à la commune mais font parties du domaine privé de la commune. Il conviendrait de transférer ces parcelles dans le domaine public de la commune.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L 2111-3;

Considérant que les parcelles ZA 7 et ZA 391 appartiennent déjà au domaine privé de la commune ;

Considérant que les parcelles ZA 7 et ZA 391 sont affectées à l'usage direct du public ;

Le Maire propose à l'assemblée, qu'il soit procédé au classement des parcelles ZA 7 et ZA 391 dans le domaine public communal de la commune de Saint Roch. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au classement des parcelles ZA 7 et ZA 391 dans le domaine public communal de la commune de Saint Roch. Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le fermier, exploitant riverain, viendra installer une nouvelle clôture avec l'aide des agents techniques, en début d'année 2013.

- Décisions modificatives

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des ajustements comptables, par décisions modificatives de l'exercice courant, à savoir :

## **BUDGET COMMUNE**

### **DM N°4**

**Objet : effacement des réseaux sieil participation communale**

IMPUTATION	SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
OS	D	2041582	<i>Subv.équipement versées-autres organismes</i>	<b>120 000.00</b>
OS	D	21534	<i>Réseaux d'électrification</i>	<b>120 000.00</b>

## **BUDGET COMMUNE**

### **DM N°5**

**Objet : amortissement de la subvention**

IMPUTATION	SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
OS	D	6811	<i>Dot.aux amortissements</i>	<b>75.00</b>
OS	D	28041582	<i>Subv équipements – autres groupements</i>	<b>75.00</b>

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

- Aire d'accueil des gens du voyage

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, notre communauté de communes a pour mission de mettre en place une aire d'accueil. Cette dernière sollicite chaque commune membre pour connaître l'éventuelle existence d'un terrain pouvant servir à l'accueil des gens du voyage. Il convient de définir un lieu d'implantation de cette aire sur le territoire de Gâtine Choissilles. Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que la commune, déjà pauvre en réserve foncière, ne possède pas de terrain assez grand pour satisfaire à cette demande.

- Arrêté d'élagage

Les branches des arbres et haies plantés en bordure de voies, lorsqu'elles avancent dans l'emprise du domaine public, gênent la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux publics aériens. Il est important de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'élagage de la végétation ainsi que l'abattage d'arbres, de branches d'arbres, pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à rédiger un arrêté fixant les obligations des riverains de la Commune à élaguer les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol de l'ensemble des voies de la Commune.

Faute d'exécution d'élagage, les travaux exécutés d'office, seront aux frais des propriétaires.

## **◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

### Assainissement :

Le SIEIL devrait proposer dans le futur des plans de tous nos réseaux sur informatique.

### Relations publiques :

- Le Compte-rendu de la commission culture de Gâtine Choisilles du 17 octobre est distribué à tous les élus.

- L'Entre-Nous est en cours de réalisation ; il devrait être remis pour lecture vers le 05 décembre et distribué début janvier. Un 2ème devis a été réceptionné par la commission pour la prestation de l'Entre-Nous qui n'a pas souhaité retenir cette offre. L'entreprise choisie, propose des services en régie que la commission a jugés plus pratiques.

- La bibliothèque a fait réaliser des tee-shirts lors d'une activité aux jeunes lecteurs de St Roch. Les œuvres ont été prises en photo ; la bibliothèque propose à la commission d'utiliser cette photo pour la couverture de l'Entre-Nous.

### Voirie :

- Le busage de la voie verte débutera à la mi-décembre. Des buses seront fournies par la communauté de communes Gâtine Choisilles. Il va être demandé à la communauté de communes Gâtine Choisilles la possibilité de rajouter aux fourreaux d'éclairage public ceux de la fibre optique.

- Les travaux rue des broches sont reportés en février

- La réunion avec les riverains de la rue de la Picherie, concernant le stationnement, est prévue le 23 novembre à 18h.

### Environnement :

- La prochaine réunion est prévue en décembre afin de préparer le budget. Il sera tenu compte des remarques du jury du fleurissement et le rond-point de la mairie sera revu.

- La commune ne plantera pas de fleurs durant l'hiver afin de réaliser des économies.

- Des lauriers ont été déplacés pour être mis en place à l'école

- L'entreprise Colas a proposé de prendre en charge un jeu de golf en mousse pour les enfants qui pourrait être mis à disposition au plateau sportif

### Bâtiments :

- M Bordais a rencontré un commercial d'une autre société afin de faire réaliser un nouveau devis pour la salle associative. Le problème serait de réaliser un sas avec la structure existante. Un autre devis est également demandé auprès de l'entreprise Module Création pour une surface de 100 m<sup>2</sup>. La commission propose d'étudier la possibilité de réhabilitation afin d'utiliser l'ancien vestiaire sportif.

- D'autres devis vont être sollicités pour l'installation électrique de l'église

### Affaires Scolaires :

- Un portillon va être installé au fonds de la cour

- Les élus se sont concertés sur le projet de loi de l'école le mercredi matin et s'inquiètent des coûts supplémentaires

- Il convient d'ajouter un diffuseur pour l'efficacité de l'alarme sonore
- M le Maire a donné à l'école l'ancien vidéo projecteur de la mairie
- Pour le 11 novembre 2013, M le Directeur propose de travailler ses cours sur ce jour historique afin de créer une plus grande motivation à la venue des enfants pour la cérémonie.

Personnel :

- M le Maire propose une commission exceptionnelle le 23 novembre après-midi

**♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

**♦ QUESTIONS DIVERSES**

- Le calendrier des conseils municipaux et réunions de budget est distribué aux membres du conseil
- La chartre voisins vigilants a été validée. Une convention pourra être signée avec la rue des Pinsons. Une extension est prévue pour d'autres rues
- Le salon des maires a lieu le 29 novembre
- M le maire présente un projet d'éclairage à led
- M Plumé signale que l'éclairage public s'éteint ¼ d'heure trop tôt à l'arrêt de bus de la Picherie
- Plusieurs coupures électriques ont été signalées dans le quartier des Hauts de St Roch. Le transformateur situé sur la commune de Fondettes n'est pas assez puissant. M Halopé est en relation avec un correspondant d'ERDF pour faire accélérer le dossier
- M Plumé signale des problèmes lors des branchements par les employés de la société Eiffage. M Marchand le signalera au SIEIL.
- Suite à l'entrevue avec M Menard, directeur du SIEIL, la commune va pouvoir bénéficier d'un échelonnement des financements jusqu'en 2015, à raison d'un montant évalué (en fonction des études détaillées en cours et du choix des matériels) à 120 000,00 € par an
- M le Maire a proposé au Conseil Général de construire un parking-relais dans notre commune

-----

*Monsieur le Maire donne la parole au public :*

Le public ne souhaite pas prendre la parole.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 20 décembre 2012 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux